

2828, boul. Laurier, suite 700, Québec, QC, G1V 0B9 418-263-1235

Québec, le 14 janvier 2020

M. Armand Kodjou Kamdem,

Objet : Contrat d'embauche conditionnelle en fonction du mandat de Développeur.net à l'Industrielle Alliance

Date d'entrée en fonction : En fonction du début du mandat de Développeur.net à l'Industrielle Alliance

Note: Cette offre si elle devient officielle à l'obtention d'un mandat n'est valide que si le(la) candidat(e) réussit l'enquête de vérification d'antécédents avec succès.

Armand.

Il me fait plaisir de te confirmer par écrit les paramètres de ton emploi au sein de notre entreprise conditionnel à l'octroi du mandat de Développeur .net à l'Industrielle Alliance. Nous aimerions te compter parmi nos collaborateurs en tant qu'employé permanent pour Agilia Solutions.

Tes responsabilités et objectifs seraient:

- réaliser les divers mandats qui te seront octroyés et qui répondent à tes objectifs de carrière;
- promouvoir Agilia Solutions;
- supporter, selon ta volonté d'implication, l'équipe de gestion d'Agilia Solutions :
 - participation aux rencontres d'employés lorsque requis;
 - prise en charge ou participation à différents dossiers interne lorsque requis.

Tes conditions d'embauche sont les suivantes :

- un salaire annuel de 90 000\$:
- 11 jours fériés par année;
- une semaine basée sur 35 heures avec temps supplémentaire cumulable / payable lorsque facturable au client (base mensuelle);
- des vacances annuelles de 20 jours ouvrables;
- l'accès à un programme d'assurance collective : au 1^{er} jour d'embauche
- Agilia Solutions remboursera les frais de stationnement ou de transport en commun requis pour la réalisation du mandat. Ces frais doivent être préalablement autorisés par le gestionnaire désigné







2828, boul. Laurier, suite 700, Québec, QC, G1V 0B9 418-263-1235

Pour les employés permanents qui souhaiteraient quitter leur emploi chez Agilia en cours de mandat, les préavis suivants sont requis chez ces clients :

Hydro-Québec, préavis nécessaire est de 4 à 5 semaines

Industrielle Alliance, préavis nécessaire de 4 semaines.

 Énergir, préavis nécessaire de 3 semaines. Toute ressource qui quitte devra former la nouvelle ressource pendant cinq (5) à dix (10) jours ouvrables.

Finalement si tu acceptais notre offre d'emploi, tu devrais t'engager à respecter les trois clauses suivantes :

 à ne pas dévoiler ou utiliser à des fins personnelles toute information recueillie dans le cadre de tes activités chez Agilia Solutions;

• à ne pas solliciter, inciter ou amener, directement ou indirectement, toute personne à quitter l'emploi

qu'elle détient à ce moment auprès d'Agilia Solutions.

• à ne pas solliciter le client comme travailleur autonome ou via un intermédiaire pour réaliser le même mandat sur lequel tu travailles.

Ces trois dernières clauses (confidentialité, et non sollicitation) sont valides pour la durée où tu es au service d'Agilia Solutions et les douze (12) mois suivants ton départ d'Agilia Solutions.

Nous te prions de considérer cette offre comme une base de discussions et de bien vouloir agréer, Armand, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À Québec, CE 14 janvier 2020.

Armand Kodjou Kamdem

Robert Dionne, VP Québec



